

## **COMPTE RENDU**

### **CONSEIL DU 09 AVRIL 2015**

Etaient présents : tous les conseillers en exercice sauf

Mme DUBIEF Martine qui a donné procuration à Monsieur LHUISSIER Louis ; Monsieur HUTTE Laurent qui a donné procuration à Monsieur MACAIRE Didier ; Mme PINTO DOS SANTOS Yvette qui a donné procuration à Madame DONIUS Bernadette.

Secrétaire de séance : Monsieur FLAGEOLET Johan

---

Le compte rendu de la séance du 19 mars 2015 a été adopté à l'unanimité.

#### **COMPTE DE GESTION 2014**

Le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal, le compte de gestion 2014 dressé par le comptable de la collectivité, Mme la Trésorière de Saint Jean de Losne. Le compte de gestion retrace les dépenses et les recettes engagées par la collectivité et enregistrées dans la comptabilité de la trésorerie. Ce document comptable couvre l'année civile. Pour 2014, le compte de gestion présente les résultats suivants :

Résultats de clôture au 31/12/2014 :

- Section fonctionnement : + 356 603.28 € ( recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement)
- Section d'investissement : - 85 804.30 € ( recettes d'investissement – dépenses d'investissement)

Soit un excédent de + 270 798.98 €.

Le Maire rappelle que le compte de gestion doit être validé par le Conseil Municipal

Ce dernier après avoir entendu les explications apportées par le Maire, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014 dressé par Mme la Trésorière de Saint Jean de Losne.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur le Maire quitte la séance pour laisser place à Monsieur CATINOT Patrick , 1<sup>er</sup> adjoint, afin que ce dernier présente à l'ensemble du Conseil Municipal le compte administratif 2014 dressé par l'exécutif de la collectivité.

Après avoir apporté les explications concernant les différentes dépenses et recettes engagées sur l'année 2014, Monsieur CATINOT Patrick , 1<sup>er</sup> adjoint, énonce les résultats du compte administratif qui se répartissent comme suit :

Résultats de clôture au 31/12/2014 :

- Section fonctionnement : + 356 603.28 € ( recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement)
- Section d'investissement : - 85 804.30 € (recettes d'investissement – dépenses d'investissement)

Soit un excédent de clôture : + 270 798.98 €

Le compte administratif 2014 dressé par le Maire est en corrélation avec le compte de gestion 2014 présenté par Mme la Trésorière. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 dressé par le Maire

## **BUDGET PRIMITIF 2015**

Le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal, la proposition de budget primitif préparé en amont avec la commission des Finances. Le budget primitif 2015 fait apparaître les résultats suivants :

Section fonctionnement : Dépenses = recettes = 999 820.07 €

Section investissement : Dépenses = recettes = 577 124.30 €

Après s'être fait présenter et expliquer les différents chapitres du budget primitif 2015, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les prévisions budgétaires pour 2015.

## **VOTE DES 3TAXES**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la fiscalité directe est la seule ressource propre de la commune. Elle se compose de trois taxes, qui sont : la taxe d'habitation ; la taxe sur le foncier Bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Il convient de voter les taux qui seront appliqués en 2015 sur la commune. Selon avis pris auprès de Mme la Trésorière, il est judicieux de faire subir une augmentation annuelle aux taux et ce afin d'être en analogie avec l'évolution du coût de la vie.

Pour mémoire taux 2014	taux 2015
Taxe habitation : 6.50 %	6,74 %
Taxe Foncier bâti : 15,15 %	15,70%
Taxe foncière non bâti : 33,71%	34.94%

Le Conseil Municipal décide d'appliquer pour 2015 une variation de + 1,036 sur les taux 2014. Cette évolution engendrera une recette fiscale totale de 319 941€.

### **TERRAIN MONUMENT DES BOMBARDES**

Le Maire informe que le cabinet de géomètre 2Age, retenu pour réaliser le bornage du terrain du monument des Bombardés, s'est rendu sur place en date du 2 avril pour une rencontre avec les propriétaires des parcelles qui jouxtent l'édifice. La parcelle supportant la stèle est la propriété de l'Association Foncière de Losne (parcelle ZL n° 9). Le Maire fait part que pour des raisons de commodité, il serait judicieux que la commune acquière pour partie ( 48 m<sup>2</sup>) la parcelle ZL n° 9 propriété de l'AFR de Losne et 11 m<sup>2</sup> de la parcelle ZL n° 273 appartenant aux Consorts LEVEQUE. Ces acquisitions de terrain permettraient de rendre plus aisés les travaux de clôture du monument.

Le Président de l'Association Foncière de Losne propose la cession de 48 m<sup>2</sup> de la parcelle ZL n° 9 à l'euro symbolique. La proposition devra être délibérée lors du bureau de l'AFR. En ce qui concerne la parcelle ZL n° 273 appartenant aux Consorts LEVEQUE Charles, la cession sera réalisée sur le prix d'un terrain agricole pour la contenance de 11 m<sup>2</sup>.

### **SUBVENTION DE GROUPAMA ASSURANCE**

Le Maire informe que le matériel incendie, type extincteur, ainsi que les équipements de sécurité (casques...) peuvent faire l'objet d'une participation financière de la part de la compagnie d'assurance de la commune, en l'occurrence GROUPAMA Grand Est. Une aide financière a été sollicitée dans le cadre de l'achat d'équipements de sécurité et du renouvellement d'extincteurs. La compagnie d'assurance a contribué à hauteur de 381,45 € aux frais engagés par la collectivité sur les années 2013-2014. Le Maire est autorisé par le Conseil Municipal a procédé à l'encaissement du chèque.

### **CONVENTION REMORQUE RADAR.**

Le Maire rappelle qu'il avait été suggéré lors d'une précédente réunion de conseil de solliciter les services du Conseil Départemental ( ancien Conseil Général) pour une location de la remorque radar pédagogique. Le Conseil Départemental a répondu favorablement à la demande et met à disposition gracieuse de la collectivité le matériel du 22 au 26 juin 2015.

En contrepartie, la commune s'engage à souscrire auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA Grand Est, un contrat pour couvrir les risques relatifs à la location du matériel. Pour régir le prêt, une convention de mise à disposition de matériel doit être signée entre le Conseil Départemental et la collectivité. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention et à souscrire le contrat d'assurance se reportant à la mise à disposition de la remorque radar.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Travaux de passage de la ligne BEON**

En date du 31/03/2015, une réunion entre ErDF , l'entreprise SOCATER et les représentants des communes de Saint Usage et Losne a eu lieu en mairie . Cette réunion concernait le passage de la ligne BEON sur le territoire de Saint Usage et de Losne avec un fonçage au niveau de la Saône. Lors de la réunion, il a été défini le passage de la ligne sur le territoire de la commune à savoir Quai de la Hutte- Rue Nationale-Rue du Pontreux et rue de la Petite Levée. Le transformateur de l'Impasse des Lys sera enlevé et remplacé.

### Travaux du Pont.

Le Maire informe que la réunion préparatoire au travaux des dessous du pont se déroulera le mardi 14 avril 2015 à 14h en mairie.

### Réunion du Syndicat de Rivières

Monsieur CATINOT Patrick fait le compte rendu de la réunion du syndicat de rivières et précise que plusieurs projets sont à l'étude concernant l'AUXON mais que ces derniers doivent être finalisés en bureau de syndicat.

### Cabinet d'infirmière

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée, qu'une administrée de LOSNE souhaite s'installer sur la commune en tant qu'infirmière libérale. Le projet est à définir avec plus de précision en prenant en compte les règles de sécurité et d'accessibilité.

### Cérémonie du 8 mai.

La préparation de la cérémonie du 8 mai est définie au sein du Conseil Municipal.

### Fermeture secrétariat de mairie.

Le Maire fait part que le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé les 2 et 9 mai 2015.

### Réunion de Conseil

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 21 mai 2015 à 20h 00

Séance levée à 23h 05

Le maire

L.LHUISSIER